

**REPUPLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA**

Séance du 27 juin 2023

| | | |
|-------------------------------------|--------------|--|
| NOMBRE DE MEMBRES | | L'an deux mille vingt trois, le vingt- sept juin à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire. |
| Afférents au Conseil Municipal : 19 | | <u>Présents</u> : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint- Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- - |
| en exercice : 19 | | <u>Excusés</u> : Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée (a donné pouvoir à Madame PREVOST) Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur REY), - Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU) |
| Nombre de présents : 12 | | <u>Absents</u> : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - -Madame SICARD Alix – Monsieur VICI Laurent |
| Nombre de votants : 15 | | A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Farid KECHIDI |
| Date de la convocation | 23 juin 2023 | |

2023 06 50 Demandes de subvention dans le cadre du Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré du département de la Charente- Maritime

Monsieur le Maire expose que le Fonds d'aide aux grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré du département de la Charente- Maritime accompagne les collectivités dans les opérations de réhabilitation de leurs bâtiments scolaires.

Ainsi, il rappelle qu'au budget 2023, sont inscrites les opérations isolation annexe école maternelle 3 604.17 HT (4 325 € TTC), réfection façade cour du haut école élémentaire 4 920 € HT (5 904 € TTC),

Il précise que ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département dans le cadre du dispositif « grosses réparations et constructions scolaires du 1^{er} degré ».

Il présente le plan de financement comme suit :

| DÉPENSES Hors TVA | | RECETTES | |
|---------------------------------------|-----------------|--------------------------------------|-----------------|
| Isolation annexe école maternelle | 3 604.00 | Département Charente Maritime – 20 % | 1 704.00 |
| Façade cour du haut école élémentaire | 4 920 .00 | Autofinancement | 6 820.00 |
| TOTAL HT | 8 524.00 | | 8 524.00 |

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, - Sollicite les subventions auprès du département selon les modalités ci-dessus exposées.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 21/08/2023,

Publiée sur le site internet le : 21/08/2023.

Le GUA, le 18 aout 2023,

Le Maire, Patrice BROUHARD

